

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00035

AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 116

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, me Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151215-D20160003510-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Claude LIOGIER, Mme Joelle RICARD,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

Par délibération en date du 15 mai 2012, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer la convention de délégation de service public du réseau de transport « STAS » à la société Véolia Transport Urbain (désormais dénommée « Transdev ») à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée maximale de 9 ans.

Suite à l'extension du territoire de l'agglomération, le Conseil de Communauté a validé le 10 décembre 2012 un avenant n°1 portant sur l'extension du périmètre des transports urbains. Après deux ans d'exploitation du réseau, un avenant n°2 portant sur des ajustements techniques et économiques a été validé par délibération en date du 03 juin 2015.

Le présent avenant n°3 intervient suite à la suppression par l'Union Européenne de la procédure du transfert du droit à déduction de la TVA. Afin d'éviter tout risque de perte de ce droit à déduction grevant les futurs investissements réalisés par Saint-Etienne Métropole, cet avenant propose de modifier les conditions de gestion des recettes afin de permettre à Saint-Etienne Métropole de récupérer directement la TVA sur toutes les dépenses liées à l'exploitation du réseau STAS.

L'avenant n°3 permet de transférer la propriété des recettes Saint-Etienne Métropole sera propriétaire des recettes d'exploitation qui seront perçues par le délégataire au nom et pour le compte de l'autorité délégante. Aucune autre modification n'est apportée à l'engagement souscrit par le délégataire, le risque d'exploitation et le risque commercial sur les recettes restent les mêmes.

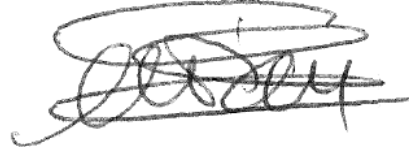
Le présent avenant supprime les articles de la convention initiale concernant le transfert de droit à déduction de TVA qui n'a plus lieu d'être, et complète les articles de la convention initiale pour permettre le transfert de propriété des recettes et l'application du droit à déduction de la TVA pour Saint-Etienne Métropole, sur toutes ses dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'exploitation du réseau.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour les transports urbains tel que défini ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant n°3 à la convention précitée.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gaël PERDRIAU